

Voici un résumé de ce qui a été dit à la réunion de rentrée collective du mardi 9 septembre 2025.

Cindy Maison intervient pour l'association des parents d'élèves (APE). Tous les parents sont membres de droit de l'APE. Les objectifs sont organiser des événements sympatiques à destination des enfants (halloween, carnaval, chasse aux œufs...) et aider financièrement l'association de l'école (argent récolté grâce à ces manifestations et d'autres). L'ambiance dans l'association est super ! Si vous avez des idées et/ou pouvez apporter une aide même très ponctuelle, n'hésitez pas. L'assemblée générale et son pot de l'amitié auront lieu le 03/10 à 18h30, à l'école.

M. Méline, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, a demandé à la directrice de parler de l'aide aux devoirs. Celle-ci est sous la responsabilité de la Mairie et organisée conjointement avec l'école. Il s'agit pour des bénévoles d'aider quelques élèves ayant des difficultés à faire ce qui leur est demandé à la maison, une heure par semaine. Nous n'avons plus qu'une seule bénévole cette année. N'hésitez pas à en parler autour de vous...

Concernant la bibliothèque, elle est gratuite et ouverte à tous, enfants et adultes. Elle vous attend en tant que lecteur et peut-être bénévole. Les bénévoles accueillent le public et les classes et s'occupent d'animations, d'évènements et du renouvellement des livres. Horaires : lundi de 16h à 19h, vendredi de 16h à 18h30, samedi de 10h à 12h.

## **ADMINISTRATION / GESTION**

Normalement, chacun.e d'entre vous a déjà pris connaissance du règlement intérieur de l'école, mais quelques rappels sont toutefois nécessaires.

Il est très important de respecter les horaires par mesure de sécurité et pour le bon fonctionnement de l'école :

l'accueil a lieu à partir de 8 h 20 et 13 h 20 et jusqu'à 8 h 30 et 13 h 30.

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à ces horaires et tant que ceux-ci ne sont pas confiés aux enseignants. Aucun.e accompagnant.e ne doit être présent.e dans l'école après 8h30 et 13h30.

Si le réveil n'a pas sonné, que la voiture n'a pas démarré, en cas de rendez-vous chez le médecin en début de demi-journée ou autre, le mieux est d'amener l'enfant dès que possible, sans attendre la demi-journée suivante. Il vaut mieux être à l'heure plutôt qu'être en retard, mais il vaut mieux un retard qu'une absence.

En cas d'absence, il faut nous prévenir par un mot ou par téléphone. Dans tous les cas, toute absence est à justifier par écrit dans le cahier de liaison dès le retour en classe.

Pour les enfants en maternelle, veuillez bien noter sur la feuille de renseignements toutes les personnes susceptibles de venir chercher votre enfant : il vaut mieux en mettre trop que pas assez.

En maternelle toujours, en cas de retard à 11h30 ou 16h30, l'enseignant.e téléphone aux parents. Si le parent n'arrive toujours pas, les enseignants ont la possibilité d'accompagner l'enfant à la cantine ou à la garderie.

Notre Ministère exige que nous fassions un « temps sécurité ». Sachez que les préconisations données sont appliquées dans notre école, notamment les exercices incendie et les exercices des plans particuliers de mise en sûreté. La date du premier de ce genre a déjà été annoncée comme cela est exigé. Vous pouvez consulter tous les documents sur simple demande.

Le **budget 2025** a été voté en municipalité. Voici ce qui concerne notre école.

Ne sont pas listées ici les demandes en attente : stores, enlever les détecteurs de lumière...

### Demandes habituelles

Crédits élèves : 56 € x 258 élèves = 14 560 €

Compte d'association pour les timbres, le forfait du téléphone portable et le petit matériel : 200 € + 200 € de 2023/2024 non versés

Renouvellement des vélos de maternelle ou jeux de récréation : 400 €

Calculatrices et livres pour les futurs sixièmes : 38 élèves x ?

Il faut aussi contribuer aux frais de fonctionnement du réseau d'aide.

Piscine 2025 pour 2024/2025 : 1 classe x 7 séances = cars (735) + piscine (832,30 euros) = 1567,30 euros

Piscine 2025 pour 2025/2026 : entre 0 et 6000 euros ?

La Mairie a dit prévoir 4000 euros de budget pour l'intervenante danse élémentaire, considérant que c'était le budget Canton chante. Compte tenu des conditions climatiques actuelles, nous n'organiserons plus de sorties ski et vous proposons d'utiliser le budget dégagé (4 000 euros) pour des sorties théâtre. En cette année 2025, les interventions danse maternelle ponctionnent cette ligne du budget : 2230 pour ceci, 1770 pour des sorties théâtre. Peut-être que pour les années à venir, nous pourrions plus simplement parler d'un budget « culture » de 8000 euros ?

### Demandes supplémentaires (achats nécessaires)

1. Nouvel ordinateur de direction (la touche « e » dysfonctionne).
2. Mobilier : un meuble pour la classe 1, un tabouret, 2 meubles pour la classe 2, un siège pour une ATSEM, bureaux et caissons pour la salle des atsem, 10 chaises pour les élèves d'élémentaire, 6 matelas

Pour info, la classe 3 récupère le bureau de la classe 2 et la classe 1 récupère un des bureaux des atsem

3. Préau + augmentation de la zone en herbe + structure côté maternelle

### Demandes supplémentaires (si possible)

4. 3 bancs pour la classe 3
5. Transformer le meuble sous l'escalier de l'extension pour pouvoir y ranger des feuilles très grandes
6. Surgrillage

Seuls les deux derniers points n'ont pas été acceptés.

L'école dispose d'une **association** permettant notamment de payer du petit matériel, l'assurance, les spectacles, et de nombreuses autres sorties. Nous vous demandons 15 euros par enfant. Le bilan du compte d'association est affiché sur le panneau de l'école et consultable sur internet : je vous laisse le soin d'en prendre connaissance. Il est vérifié par une enseignante et un parent. Vous pouvez vous-même demander à voir la tenue du compte.

L'APE (association des parents d'élèves) organise de nombreux événements très sympas et récolte de l'argent qui aide à financer certaines sorties, par l'intermédiaire de ce compte. Bravo et merci à eux ! Donnez-leur un coup de main au moins de temps en temps !

Cette année l'intérim de direction est assuré par Isabelle Acoulon.

Pour le parking en cailloux, merci de suivre le sens de circulation, de ne pas vous garer le long des barrières en bois, de vous garer en marche arrière.

Désormais, chaque parent passant un agrément (natation, randonnée, vélo...) doit nous donner ses nom de naissance, prénom, ainsi que date, ville et département de naissance pour que son "honorabilité" (une partie du casier judiciaire) soit vérifiée à Annecy.

## **PROTECTION A L'ENFANCE**

Un seul vaccin obligatoire pour les enfants nés avant 2018 : le DTP. Il faut trois premières injections, un rappel à six ans (puis d'autres). Pour ceux nés en 2018 et après, 11 injections sont désormais nécessaires avant l'entrée en PS.

Nous serons vigilants quant aux absences non justifiées, aux « raisons personnelles » ou « familiales » par exemple si elles se multiplient. Si nous pensons qu'il y a trop d'absences, nous le ferons savoir aux parents, nous en discuterons ; mais sachez que nous sommes tenus d'en informer notre Direction départementale.

### **Les parents ont l'obligation d'organiser les vacances familiales pendant les vacances scolaires.**

Il y a toutefois des absences légitimes : l'école ne peut pas recevoir les enfants malades. Nous accueillons les enfants avec un léger rhume, mais pas ceux fiévreux ou atteints de gastro-entérite... Pensez à prévoir un mode de garde pour quand votre enfant est malade. Un accueil adapté peut être proposé aux élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies et d'intolérances alimentaires). Notez que l'homéopathie est strictement interdite à l'école.

Nous devons nous préoccuper de la santé des élèves. Nous vous rappelons simplement que pour bien apprendre, il faut d'abord bien dormir et bien manger : dormir suffisamment et dans de bonnes conditions et manger équilibré. Il est aussi important que les enfants s'aèrent et que les écrans ne soient pas leurs seuls divertissements. En ce qui concerne ces deux activités, il est souhaitable que les âges minimums préconisés soient respectés. La vie en collectivité n'est pas ce qu'il y a de plus propice au repos. Il n'est souvent pas souhaitable, notamment pour les plus jeunes, de cumuler garderie du matin, cantine, et garderie du soir, en plus du temps scolaire.

En maternelle, les petits goûters de récré sont interdits car cela serait ingérable. Les enfants qui se lèvent très tôt et ne mangent pas assez au petit déjeuner peuvent apporter une petite collation à prendre sur le temps de garderie.

En élémentaire, les petits goûters personnels sont interdits lors de la pause de l'après-midi, mais tolérés à 10 heures sachant qu'ils ne sont nécessaires qu'à une très petite minorité d'enfants. Il vaut mieux un petit déjeuner copieux et équilibré. Merci aussi de ne pas laisser vos enfants prendre des bonbons pour les sorties scolaires, ceux-ci ne sont autorisés qu'en cas de fête en commun.

Côté « harcèlement », soyez rassurés : notre école a un protocole, et surtout du savoir-faire, si nécessaire. Si vous avez le moindre doute concernant une situation de ce genre ou (plus souvent) de conflits perturbants, voyez l'enseignant.e de votre enfant, la directrice si nécessaire.

Rappel nécessaire : veuillez ne pas réprimander les enfants dans ou aux abords de la cour pour un incident passé auparavant à l'école. Il est préférable d'en parler aux enseignants ou aux parents de l'enfant.

## PEDAGOGIE

253 élèves en ce début d'année :		pour 10 classes :	5. 5+18 = 23 CP/CE1
21 PS	31 MS	1. 11+15 = 26 PS MS	6. 16+9 = 25 CE1/CE2
25 GS	30 CP	2. 10 +16 = 26 PS MS	7. 27 CE2
34 CE1	36 CE2	3. 25 GS	8. 25 CM1
30 CM1	46 CM2	4. 25 CP	9. 5+19 = 24 CM1/CM2
			10. 27 CM2

Cette répartition a été mûrement réfléchi et l'équipe pédagogique fera son possible pour aider au mieux chaque élève.

Les classes de maternelle sont confrontées à une double et difficile exigence : respecter la diversité des besoins des élèves et respecter les programmes, c'est-à-dire accompagner les rythmes biologiques des enfants tout en les structurant pour les faire progresser dans leurs apprentissages.

Voici les domaines d'apprentissage des programmes en cours :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;
- acquérir les premiers outils mathématiques ;
- explorer le monde.

Les programmes de maternelle et d'élémentaire sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

Une feuille de conseils pour les parents de maternelle a été distribuée. Vous pouvez la retrouver sur le site de l'école.

Il nous faut insister sur le fait que les élèves doivent être les plus autonomes possibles. Il leur faut être capables de mettre leurs chaussures (sans lacet) seuls, de se déshabiller et se rhabiller pour aller aux toilettes seuls. Ils doivent aussi savoir faire leurs besoins seuls. Plus généralement, il est important de les aider à grandir, de les obliger à se débrouiller en les félicitant et en les valorisant car ils savent faire comme des grands.

Merci aussi de marquer les vêtements de vos enfants.

Ne faisons pas en sorte que les élèves apprennent seulement pour passer dans la classe supérieure. Chacun.e d'entre nous apprend pour accroître ses compétences, pour élargir le répertoire de ses savoirs et se préparer à la suite. Les enfants sont à l'école pour acquérir de nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Dans tous les cas, donnons-leur confiance pour qu'ils réussissent au mieux.

Cette confiance que nous essayons de leur donner devrait aussi être réciproque entre les parents et les enseignants. Nous, enseignants, ne sommes pas les seuls à pouvoir enseigner, mais nous sommes des professionnels et essayons de faire de notre mieux. Il faut nous faire confiance et venir nous voir en cas d'incompréhension. Les phrases sorties de leur contexte peuvent notamment poser problème.

Cette confiance qu'il faut que nous sachions obtenir est importante pour les apprentissages, mais aussi pour d'autres choses comme les soins que nous sommes amenés à prodiguer en cas d'accident et les sanctions que nous sommes amenés à donner. Bien sûr il peut nous arriver de nous tromper.

Il nous est difficile de travailler de concert avec un parent qui dit à son enfant de réagir à la violence par la violence, puisque cela va à l'encontre de ce que nous essayons de leur apprendre. Il est préférable de leur dire de venir nous parler, nous sommes aussi là pour les aider à essayer de résoudre leurs petits conflits.

Heureusement 99 fois sur 100, parents et enseignants, nous pouvons co-éduquer en harmonie.

Notre psychologue scolaire est joignable au 06.35.57.41.50. Nous ne savons pas encore si nous pourrions bénéficier de l'aide d'une enseignante spécialisée, notre école n'étant pas dans les prioritaires. Nous pouvons faire appel au médecin de PMI pour les PS et MS, ainsi qu'à une infirmière scolaire, et à un médecin scolaire référent si besoin.

### **Projet d'école**

Notre projet d'école est centré sur quatre objectifs principaux :

1. Augmenter le lexique pour mieux s'exprimer et mieux comprendre
2. Augmenter les performances des élèves en calcul mental.
3. Améliorer le bien-être des enfants et de leurs performances scolaires
4. Mettre en place des actions en collaboration avec les parents.

### **Projets interclasses**

Développement durable - Notre école a obtenu le niveau 2 du label E3D qui certifie que la démarche est solide. Car il est nécessaire d'agir pour que les pollutions diminuent, il s'agit d'apporter des solutions concrètes dans le mode de fonctionnement de l'école (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés. Concrètement, côté

école, il s'agit de moins polluer au quotidien, dans nos choix de chaque jour, et de mener des projets pédagogiques utiles. Diminution des déchets, potager, diminution de l'utilisation de la voiture...

EPS - Randonnée pour huit classes, piscine pour tous les GS et CP, rencontre athlétisme pour certains...

Culture – Interventions autour du chant chorale, spectacles.

Autres moments importants de l'année - Participation de l'élémentaire à la cérémonie du 11/11, semaines contre le racisme en mars, animations, sorties...

Attention ! Seuls les enseignants ont le droit de prendre des photos pendant le temps scolaire, sorties y compris. Parents accompagnateurs, gardez bien aussi à l'esprit que vous n'accompagnez pas votre enfant, vous accompagnez la classe et que pour le bon déroulement de l'activité, il vous faut être vigilants, actifs et vous mettre au service de l'enseignant.e.

**Pour les sorties à la journée (avec pique-nique) pouvant être reportées en cas de mauvais temps, laissez vos enfants inscrits au restaurant scolaire, nous nous chargeons de le prévenir directement.**

Ces sorties avec la pause de midi comprise et qui ne commencent pas avant 8h20 et ne finissent pas après 16h30 sont désormais obligatoires. Il ne vous sera plus demandé d'autorisation, vous serez simplement avertis.

*Karine Masset-Tonda, la directrice*